

Préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes

Date proposée pour la séance de la commission :

mercredi 18 octobre 2023 à 19 :00

Salle Léman, Chemin de Montoly 1

Municipal responsable : Mme Christine Girod, Syndique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La situation d'approvisionnement énergétique, particulièrement pour le gaz et l'électricité, a été tendue pendant l'hiver 2022-2023. Dès lors et en lien avec les missions données par le Canton dans le cadre de la situation énergétique, la Municipalité souhaite compléter son équipement en vue d'une éventuelle dégradation de l'approvisionnement menant au délestage.

Pour rappel, en cas de dégradation de la situation de l'électricité, le plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) peut mettre en œuvre des mesures ordonnées par le Conseil Fédéral. Ce plan identifie quatre phases allant de l'appel à la réduction de la consommation au délestage, soit une coupure annoncée de l'électricité sur une zone et une durée déterminée. Durant ces périodes, les bâtiments ne sont plus alimentés ni en chauffage ni en électricité, et le réseau téléphonique ne sera vraisemblablement pas disponible.

Afin de prévenir une éventuelle dégradation de l'approvisionnement, l'Etat de Vaud a mis en place, dès octobre 2022, plusieurs décrets visant la réduction de consommation d'énergie, et a indiqué aux communes leurs missions préventives des situations de pénurie. Ces missions découlent d'une mesure anticipative de gestion de crise, décidée par l'Etat-Major cantonal de conduite sur mandat du Conseil d'Etat, et comprennent : la rédaction de plan de continuité des activités ; la sécurisation des infrastructures, par exemple pour la distribution d'eau ; ainsi que la mise en place des concepts de points de rencontre d'urgence (PRU). Ces points doivent garantir le contact des services d'urgence au moyen de stations polycom et offrir un accueil temporaire à la population, durant des moments de délestage électrique allant jusqu'à 6 heures consécutives.

Bases légales

La Loi sur la protection de la population (LProP) établit que le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance en matière de protection de la population et sur le respect des décisions dans le domaine par les autorités d'exécution, dont les partenaires de la protection (art. 2 LProP). Les administrations communales font partie des partenaires de la protection de la population, au même titre que la protection civile, la police et les autres services de l'administration cantonale.

Situation 2022-2023

En conséquence et pour répondre aux missions telles que décrites par le Conseil d'Etat, dans la séance du conseil communal du 8 décembre 2022, la Municipalité demandait au conseil communal, par le préavis 33, un crédit de CHF 202'500.- pour la mise en place de trois PRUs et d'un système de secours des serveurs informatiques. Le conseil communal acceptait le préavis tout en y ajoutant un amendement, revoyant ce montant à la baisse, soit CHF 70'000.-. La Municipalité a ainsi revu son concept PRU en fonction du montant alloué : en recourant à deux sites uniquement, elle a tout de même pu s'assurer la location de deux génératrices, déployables en tout temps durant la période à risque de l'hiver 2023, et acheter des équipements complémentaires (lampes torches, chauffages d'appoints, talkies-walkies supplémentaires), entreposés sur place. Elle a également procédé à la sécurisation de ses serveurs informatiques au moyen d'une génératrice désormais en place, dont l'allumage est automatique en cas de coupure de courant. En parallèle, trois collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour l'utilisation des stations polycoms dont seront équipés les PRUs.

Heureusement, l'approvisionnement en énergie a finalement été garanti durant toute la période hivernale 2022-2023, en raison des conditions météorologiques clémentes et des mesures préventives prises par la Confédération. La situation de crise n'a donc pas dû être déclenchée.

En juillet 2023, la protection civile a procédé à un contrôle du concept PRU développé grâce au crédit demandé par le préavis 33. A cette occasion, un questionnaire de vérification et de validation a permis d'identifier quelques pistes d'amélioration, d'émettre des recommandations et également de valider la commande de matériel signalétique adapté.

Situation 2023-2024

Actuellement, les recommandations pour l'année 2023-2024 n'ont pas changé : l'application de mesures d'économies concrètes, telles que présentée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et la promotion des appels aux économies d'énergies. Au 19 septembre 2023, la situation d'approvisionnement d'électricité, de gaz naturel, de mazout, de diesel/essence ainsi que de bois est d'ores et déjà qualifiée de « tendue » (<https://www.stop-gaspillage.ch/fr/page-daccueil/>) et pourrait se dégrader. D'autres facteurs entrent en jeu dans l'approvisionnement, tels que l'évolution de la situation énergétique

Bien qu'une incertitude plane sur la situation d'approvisionnement durant l'hiver 2023-2024, les préparatifs pour la période 2023-2024 ont débuté : La Municipalité recevra prochainement le matériel de communication (stations polycoms) pour l'appel aux services d'urgence en cas de délestage, la signalétique PRU, ainsi que toute la documentation relative au fonctionnement d'un PRU et à la communication d'urgence sera distribué durant octobre par la protection civile. Ensuite, une séance de test de matériel de communication sera menée.

Plan de crise communal

La Municipalité a profité de l'opportunité offerte par la situation de crise pour initier la création d'un plan de crise communal. Pour plusieurs scénarios de crise variés, ce plan doit identifier les personnes ou groupement de personnes ressources, le matériel à disposition, ainsi que la mise en place d'une cellule de crise et la chaîne de commande. Il prévoit ainsi le déploiement de point de rencontre d'urgence dans des situations de délestages électriques, mais également en réponse à d'autres situations, telles que des situations de catastrophe. Dans le cadre de ce plan, la Municipalité souhaite assurer l'équipement de deux PRUs de manière pérenne, pour leur assurer un déploiement rapide en cas de dégradation de la situation.

DESCRIPTIF DU PROJET

Ce préavis demande l'achat de deux groupes électrogènes mobiles. D'une puissance estimée à environ 18 KVA chacun, ces achats permettront d'alimenter un éclairage intérieur et extérieur, des chauffages d'appoint et ainsi de mettre en place rapidement des PRUs. Leur taille leur permet d'être déployés rapidement, au plus près de leur lieu d'utilisation et les modèles considérés possèdent des raccordements simples, sans tableau électrique déporté. A noter que leur capacité leur permet également d'être un recours en cas d'autres situations de crises identifiées par le plan de crise communal : interruption de courant en raison d'inondations, alimentation d'urgence en zone sinistrées, etc.

En raison de la pression sur le matériel et des tarifs, la Municipalité souhaite investir dans de l'équipement plutôt que de recourir à sa location. Du point de vue de mitigation des risques, le déploiement peut ainsi se faire à l'interne, sans dépendre d'autres acteurs pouvant être débordés lors d'une situation de crise. Les désagréments liés à la possession et au stockage de ces appareils existent, mais sont cependant incomparables au risque de ne pas pouvoir mettre en place les PRUs.

D'un point de vue financier, les coûts relatifs à l'équipement au travers d'un achat plutôt que le recours à la location deviennent rapidement avantageux : en effet, la location seule de deux groupes électrogènes pour la période 2022-2023 se sont montés à CHF 20'032.-. En investissant dans cet équipement, la Municipalité s'affranchit également du risque d'indisponibilité à la location de groupes électrogènes.

PLANNING

Dès l'acceptation du préavis, les services procéderont à l'achat des deux groupes. Actuellement, les délais de livraisons sont compris entre 4 et 6 semaines. Il est donc prévu que les deux groupes soient sur place et prêts à l'utilisation dès mi-janvier, soit au début de la période critique.

COÛT DU PROJET

Le présent préavis demande les montant suivants, basés sur des devis rentrés :

Achats

Deux groupes électrogène 18-20 KVA	CHF 56'000.-
Frais divers (raccordements, livraison, mise en service, sécurisation)	CHF 8'000.-
Total	TTC CHF 64'000.-

Frais annuels

Frais d'entretien annuels des groupes électrogènes	CHF 1'800.-
Frais d'entretien annuel de la remorque	CHF 200.-
Total	TTC CHF 2'000.-

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond à une urgence en lien avec la situation énergétique, en accord avec les missions données aux communes par le Conseil d'Etat. Les trois piliers du développement durable sont intégrés au mieux dans le projet.

Economique :

Dans la mesure du possible, les entreprises de la Région seront sollicitées.

Social :

Les PRU sont essentiels pour protéger la population vulnérable et permettre l'appel aux services d'urgence. Leur déploiement permet de rassurer les personnes et de garantir un endroit chauffé et accueillant, tout en répondant aux questions de la population. La protection de la population est au cœur du projet.

Environnement :

L'utilisation de générateurs à énergie fossile va à l'encontre de la politique énergétique et climatique de la Ville de Gland. Le contexte d'urgence ne permet cependant pas de recourir à une solution moins polluante. En parallèle, la Ville de Gland déploie des mesures d'économies d'énergie conséquentes pour éviter d'arriver à des délestages. En parallèle, la Municipalité dans son engagement envers la transition énergétique en visant un approvisionnement pour l'électricité 100% renouvelable d'ici 2050, en accord avec les objectifs de la Société à 2000 Watts.

FINANCEMENT

Le financement de cette acquisition sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 6'400.- pour une année complète.

FRAIS D'EXPLOITATION

Comme relevé ci-dessus dans la section relative au coût du projet, les frais d'entretien annuels des groupes électrogènes et de la remorque se montent à CHF 2'000.-.

Cet investissement ne générera pas d'autres frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de CHF 64'000.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce matériel.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

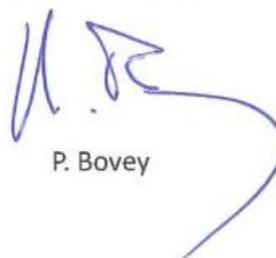
La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



P. Bovey

Préavis n° : 50/2023 Montant : CHF (TTC) 64 000.00

Préavis municipal n°50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes.

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Amortissement des travaux sur le bâtiment : linéaire sur 10 ans :				6 400.00
- Frais d'exploitation supplémentaire				2 000.00
Total annuel des charges				8 400.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175 000 000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				100 910.05
Endettement à ce jour	31.12.2021	31.12.2022	26.09.2023	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7 643 354.40	7 388 826.45	1 717 643.97	
Passifs transitoires	4 375 313.40	3 412 351.25	1 966 363.13	
Emprunts à court et long terme	75 475 000.00	83 415 000.00	90 000 000.00	
Total endettement au bilan	87 493 667.80	94 216 177.70	93 684 007.10	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			83 081 756.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-48 870 744.41	
Total engagements hors bilan			34 211 012.11	
Total endettement brut				127 895 019.21
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				2 157 630.54
Débiteurs et comptes courants à ce jour				20 054 475.27
Placements du patrimoine financier à ce jour				24 260 589.20
Actifs transitoires à ce jour				1 220 830.72
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				9 089 761.67
Solde disponible à ce jour				103 787 358.14
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 47 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de : - rénovation énergétique du temple Saint-Paul et de la salle de paroisse ; - restauration du campanile.			2 031 100.00	
Préavis municipal n°48 relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE.			1 110 000.00	
Préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 1'231'740.-.			1 231 740.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			4 372 840.00	
				99 350 518.14